

## **Le Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places pour les personnes handicapées de grande dépendance**

### **Compte rendu de l'action du 1<sup>er</sup> septembre 2006 au siège du parti MR - Mouvement Réformateur**

Pour ce sit-in de rentrée, nous étions près de 40 personnes à manifester devant le siège du MR et à être reçus. En attendant l'arrivée de Mr. Didier Reynders, président du MR ainsi que Vice Premier Ministre et Ministre des Finances du Gouvernement Fédéral, nous avons été accueillis - pour notre 13<sup>e</sup> sit-in - par Mme Gisèle Mandaila, Secrétaire d'Etat aux familles et aux personnes handicapées, et par Mme Caroline Persoons, députée Bruxelloise. Etaient aussi présents à la réunion les attachés de cabinet de Mr. Reynders, de Mme Mandaila et de Mr. Courtois, député fédéral.

Mme Mandaila étant concernée par le 2<sup>e</sup> colloque qui sera organisé par Mr. Alain Courtois le 25 octobre prochain sur le thème de la prise en charge du handicap de grande dépendance, nous avons abordé avec elle quelques sujets qui pourront être repris lors des débats, à savoir :

- L'élaboration d'un cahier de charges.
- La question de la rupture brutale de suivi des jeunes adultes après l'investissement consenti par les pouvoirs publics dans l'enseignement spécialisé et dans les centres de réadaptation fonctionnelle.
- L'absence cruelle (témoignages à l'appui) de lieux d'accueil temporaire lorsque la famille se trouve en période de crise comme lors de l'hospitalisation d'un parent.
- L'absence de réponse adéquate de certains intervenants lors de situations inhabituelles qui interpelle au sujet de la question de la formation du personnel et de la rigidité du système.
- La nécessité d'informer et de sensibiliser la population, par les associations et pas uniquement par le politique, à une vision du handicap sans tabou. A ce sujet, nous avons signalé que les associations, pour la plupart constituées de bénévoles, doivent toujours travailler dans l'urgence !
- L'utilisation et la réaffectation au secteur du handicap du tiers de l'allocation destinée à la personne handicapée adulte et réservée lorsque la personne est placée en institution.
- L'obligation de trouver des articulations à tous les niveaux.
- La relance du sujet à la prochaine conférence interministérielle, reportée à plusieurs reprises, et qui devrait avoir lieu en septembre.

Mme Persoons nous a rappelé le travail entrepris par le parlement Bruxellois au sujet du handicap de grande dépendance (et auquel nous avons participé en tant que témoins) et son souhait de voir un texte voté après les auditions des associations du mois de mai dernier. Ce travail sera clôturé après l'audition de la Ministre en charge de la politique du handicap à Bruxelles, Mme Evelyne Huytebroeck.

Mr. Beckers, attaché du député Alain Courtois, a précisé que le colloque d'octobre prochain visait à engranger des solutions et que tous les Ministres concernés seraient invités à intervenir avec des propositions concrètes. S'il comprend notre impatience et notre priorité, à savoir la création de places pour les adultes handicapés de grande dépendance, il insiste néanmoins sur l'opportunité d'imaginer des mesures collatérales telles que des mesures d'ordre fiscal, des quotas de logements sociaux réservés aux handicapés, l'abaissement des plafonds d'accès, l'obligation de pérenniser l'affectation d'un logement social à une personne handicapée et la nécessité de prévoir des mesures d'accompagnement.

Dès son arrivée, nous avons remis à Mr. Reynders une série de documents dont : un résumé de la problématique du manque de places et de nos revendications, notre lettre ouverte à la société, ainsi que les rapports sur deux situations graves qui ne trouvent pas de solution. Nous avons rappelé à M. Reynders :

- La genèse de notre action et le paradoxe de la double exclusion dont sont victimes les personnes handicapées de grande dépendance, d'abord en raison de leur handicap et ensuite de la gravité de ce handicap.
- Le discours récurrent des problèmes de compétences institutionnelles (communautaires, régionales) et de financement, que nous entendons à chaque sit-in sans obtenir d'avancées concrètes.
- Le fait que nous nous adressons non seulement au président du MR mais aussi au Vice Premier Ministre et au Ministre des Finances du Gouvernement Fédéral car nous cherchons des solutions de financement alternatives (lits MRS notamment).
- L'organisation de notre sit-in anniversaire du 6 octobre prochain devant le Cabinet du Premier Ministre. Après un an de sit-in, nous envisageons des actions plus percutantes, et notamment la possibilité de déposer une plainte au Centre pour l'Egalité des Chances et d'entamer un procès contre l'Etat Belge pour non assistance à personne en danger et pour discrimination.

D'emblée M. Reynders nous a dit :

- Que le problème du refinancement de la COCOF était bien connu et fait l'objet d'un débat au Parlement Bruxellois.
- Que - comme nous l'avons toujours clamé – notre pays ne manque pas d'argent et que l'octroi de moyens est une question de choix politiques.
- Que le Fédéral peut allouer des fonds pour des actions spécifiques. Par exemples, la Région de Bruxelles-Capitale reçoit des fonds substantiels fédéraux dans le cadre de « Beliris »<sup>1</sup>.
- Que le problème du sous financement du secteur du handicap découle entre autres des choix opérés par les différentes instances publiques. La Communauté Française a bien obtenu un refinancement récent !
- Que le problème du manque de places doit être discuté à l'intérieur de la Région. A ce sujet, nous avons signalé la nécessité d'une concertation entre les différentes assemblées communautaires et l'utilité d'une programmation commune.

Nous avons fait part à Mr. Reynders des énormes difficultés que nous rencontrons pour que soient débattues dans les sphères interministérielles ou intergouvernementales les questions qui nous préoccupent et dont l'on ne semble pas mesurer l'acuité. Nous lui avons remis copie du courrier que nous avons envoyé à tous les Ministres francophones (Communauté Française, Région Wallonne, COCOF) qui ont participé au Gouvernement conjoint du 10 juillet. Or, malgré les promesses de certains Ministres, le sujet du handicap de grande dépendance n'y a pas été abordé !

Certains parents ont évoqué des difficultés spécifiques comme :

- L'impossibilité de l'extension du taux de TVA de 6 % pour les travaux d'aménagement et de rénovation de bâtiments affectés à certaines asbl en cours de création, exclues actuellement du système.
- L'obligation d'utiliser des voitures pour handicapés exclusivement pour le transport des ces derniers, mesure qui piège les familles (quand on achète une voiture de ce type, on ne peut plus se déplacer sans la personne handicapée, même pour faire les courses)

---

<sup>1</sup> Beliris a été créée afin de subsidier des initiatives dans le domaine de l'infrastructure, des transports, de la mobilité, etc. destinées à promouvoir le rôle international et la fonction de capitale de Bruxelles.

- L'arrêt à l'âge de 12 ans de la déductibilité des frais de garde à domicile et en institution. Or, une personne handicapée de grande dépendance nécessitera toujours une garde rapprochée, quel que soit son âge.
- Le besoin urgent de répit des mamans fatiguées moralement et physiquement.

Après échanges avec les participants, Mr. Reynders a évoqué différentes pistes concrètes dont certaines sont déjà en gestation et qui pourraient être abordées lors des toutes prochaines discussions budgétaires. En voici quelques unes :

- L'abattement fiscal pour les familles avec une personne handicapée à charge (application d'un coefficient,...).
- La révision de la déductibilité des frais de garde en fonction d'un seuil d'âge, du handicap, des conditions d'accès ...
- La reconnaissance du statut d' « aidant proche » permettant un maintien à domicile de la personne handicapée dans des conditions acceptables.
- L'octroi de titres services.
- L'adaptation de la TVA à 6% pour les travaux de rénovation d'asbl consacrées aux personnes handicapées. Dans ce contexte on pourrait imaginer un agrément de l'asbl sous condition de remise en état.
- Au niveau infrastructure, la recherche d'espaces à réhabiliter (cfr : Régie des bâtiments) afin d'en réserver une part pour les personnes handicapées.
- La mise sur pied dans chaque commune (ou dans un premier temps par zone) de maisons d'accueil, sorte de halte garderie pour personnes handicapées, en utilisant éventuellement des infrastructures déjà existantes
- Des centres d'hébergement cofinancés par INAMI et COCOF/AWIPH, à envisager avec M. Rudy Demotte (exemple des cérébro-lésés dont l'hospitalisation coûteuse se prolonge, faute de places, à grand frais pour le budget de l'INAMI, alors que l'accueil en centre d'hébergement est nettement moins onéreux). Idem pour l'hospitalisation en hôpital psychiatrique.

Enfin, Mr. Reynders se dit prêt à :

- Sensibiliser ses partenaires à l'utilisation du refinancement de la Communauté Française aux choix prioritaires visant les institutions et pas uniquement à la revalorisation de l'emploi.
- Sensibiliser ses mandataires politiques, à la veille des élections communales afin que les Communes participent à la mise en place de maisons d'accueil d'urgence, comme il est prévu dans le cadre de plans d'intervention pour des populations en difficulté.

En terminant l'entretien, Mr. Reynders s'est engagé à faire établir rapidement par son cabinet et celui de la Secrétaire d'Etat Gisèle Mandaila un inventaire des questions qui pourraient être débattues lors des discussions budgétaires de la fin de ce mois. A cet effet, il propose d'organiser rapidement une réunion entre ces cabinets et un groupe restreint du GAMP, sous l'égide de Mme Safarian, son attachée.

Nous avons remercié Mr. Reynders pour l'accueil que lui-même et ses collaborateurs ont réservé à notre démarche.

Pour le GAMP  
Claire Borchgraeve